

## Le juste équilibre des relations entre recherche et utilisateurs... Qui « commande » ?

**L**ES COMMISSIONS RÉGIONALES des utilisateurs de la recherche (CRU) sont issues d'une volonté politique du gouvernement malien, émanant des états généraux du monde rural de 1991 et du Schéma directeur du développement rural (SDDR) de 1992. Plates-formes paysannes constituées de représentants d'organisations paysannes (OP) chargées d'orienter les programmes de recherche grâce à une meilleure articulation recherche-besoins des exploitations agricoles, ces structures ont cependant rencontré de multiples problèmes... L'ONG suisse Intercooperation appuie depuis 1999 la CRU de Sikasso. Elle présente ici son expérience.

**D**EPUIS DIX ANS, la Coopération suisse appuie la promotion d'une recherche participative, à travers l'ONG Intercooperation dans la région de Sikasso. Les CRU ont rencontré quantité d'obstacles : réticence et inertie des services publics, capacités limitées des OP, ambiguïté du positionnement du secteur privé, enfermement des conceptions dans les logiques d'encadrement. Depuis 1999, Intercooperation s'est concentrée sur la Commission régionale des utilisateurs de la recherche de Sikasso. Forts des résultats atteints, à partir de 2002, nous avons tenté une expérience « d'inversion des flux », dans l'objectif de permettre aux OP de la région d'orienter et de gérer une partie significative de la recherche agronomique.

**Un appui à plusieurs volets.** Depuis 2001, dix essais ont été mis en œuvre sur la base des demandes paysannes. Ils touchent 91 localités avec la partici-

pation de 20 OP (dont 5 OP féminines, 8 OP masculines et 7 OP mixtes). La consolidation du dispositif CRU passe par celle d'un mouvement paysan fort et bien ancré à la base. C'est pourquoi le renforcement des capacités et du niveau de structuration des organisations paysannes a été promu. L'adaptation des mécanismes de financement de la recherche au service des paysans a également fait l'objet de mesures d'appui. Enfin, l'amélioration des compétences des chercheurs fut une préoccupation majeure, tant sur le plan de la maîtrise des méthodes et outils de la recherche participative que sur celui de la compréhension des stratégies paysannes et du savoir local. La réussite du dispositif, à travers une meilleure articulation entre demandes paysannes et offres des services de recherche agronomique, permet d'entrevoir une autonomisation financière de la CRU sur la base de cotisations ou de mandats paysans.

**Le renforcement des capacités des OP, source de conflits ?** Initialement, on pensait que le montage d'une relation contractuelle entre les organisations paysannes et les services de recherche passait principalement par le renforcement des capacités des paysans. Mais effectué sans contrepartie du côté des chercheurs, cet appui s'est avéré source de conflits dans certaines conditions, l'organisation paysanne voulant véritablement jouer le rôle de maître d'ouvrage. Ce qui est d'ailleurs compréhensible, mais nécessite qu'on appréhende davantage le renforcement des capacités des chercheurs pour une amélioration globale du dispositif.

**Quelques enseignements porteurs d'espoirs.** En dépit du caractère complexe de la démarche et du fait que les réflexions doivent être menées au rythme des organisations paysannes et de l'intérêt que manifestent les services de recherche agronomique, nous pouvons retenir quelques enseignements :

- Preuve a été faite de la capacité paysanne pour identifier et énoncer clairement des besoins en relation directe avec les services de la recherche agronomique.
- Le montage d'une relation contractuelle entre les organisations paysannes et les services de recherche agronomique, au sein de laquelle les paysans sont en position de mandat, est réaliste, mais à aborder de manière progressive.
- À travers le dispositif CRU, les organisations paysannes sont capables de gérer la conduite locale d'un essai et d'en suivre l'état d'avancement, mais doivent renforcer leurs capacités.

SUIVI ANNUEL  
SUR LA  
PARCELLE DE  
L'OP AYANT  
FORMULÉ LA  
DEMANDE DE  
RECHERCHE  
(MAÎTRISE DE LA  
SYLVICULTURE  
DE  
L'ANACARDIER)



Almamy Traoré, chef de projet Jèkagnini (projet d'appui au renforcement des capacités de la CRU de Sikasso) jekagnini@icsahel.org  
Pour plus d'informations :  
<http://www.intercooperation.ch>  
Délégation d'Intercooperation pour le Sahel,  
icsahel@icsahel.org